

Ville de Port-de-Bouc

Conseil Municipal du 28 juin 2018

La séance du Conseil Municipal de la Mairie de Port de Bouc est ouverte dans les formes réglementaires à 18 heures, sous la présidence de Madame Patricia FERNANDEZ-PEDINIELLI, Maire de Port de Bouc.

Madame le Maire procède à l'appel nominal.

23 présents : FERNANDEZ-PÉDINIELLI Patricia, SANTORU-JOLY Evelyne, DEPAGNE Marc, CERBONI Rosalba, BELSOLA Laurent, GIOVANELLI Béatrice, GUIRAMAND Patrick, MALARET Monique, PHILIPPE Louis, SIRAT Boulenouar, GIORGETTI René, SANTIAGO Michel, GALLINA Martine, DOMINI Chérifa, MULLER Martine, DI CESARE Stéphanie, TALBI Mehdi, TORRES Christian, LOUDIYI Fatima, MICHEL Christiane, BERNEX Claude, PINET Gérald, PEPE Virginie.

6 Absents avec procuration : CHAPELLE Patrice, LADJAL Mériem, SAADAOUI Amar, DINI Manon, NGUYEN Jean-Louis, NOUGUE Alain.

3 absents : GIANNANTONI Jean-Christophe, TETIENNE-CASANO Corinne, DIDERO Stéphane.

1 absent excusé sans pouvoir : REBBADJ Saler.

Le quorum est atteint, la séance du Conseil Municipal est ouverte.

Madame le Maire désigne comme **secrétaire de séance** **Monsieur Michel Santiago**, qui accepte de prendre cette responsabilité.

-*-*-*-*-*-*-*

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 29 mai 2018

Mme le Maire.- Avez-vous des remarques à formuler sur le compte rendu du dernier Conseil Municipal ? (*Aucune remarque n'est formulée*)

Qui est pour ? L'unanimité, je vous en remercie.

Le compte rendu du Conseil Municipal du 29 mai 2018 est approuvé à l'unanimité

Mme le Maire.- Nous avons à l'ordre du jour du Conseil Municipal 23 points dont deux motions. La séance est ouverte.

1/ MODIFICATION DU TABLEAU DES ADJOINTS ET DES COMMISSIONS

Rapporteur : Madame Patricia Fernandez-Pédinielli
(*Lecture du rapport*)

Mme le Maire.- Madame Mériem Ladjal qui occupait le poste de 9^{ème} adjointe a demandé la possibilité de redevenir conseillère municipale et il est proposé au conseil municipal de procéder à son remplacement. Nous avons l'honneur et le plaisir de demander à Martine Gallina ici présente, de bien vouloir accepter de devenir adjointe pour assurer ses fonctions notamment en direction des publics qui ont besoin d'insertion, de formation, de suivis particuliers et pour ce faire, pour que son mandat soit plein et entier, je vous propose qu'elle remplace Monsieur Amar Saadaoui dans les commissions où il siégeait à savoir la Commission éducation populaire, la commission accessibilité pour les Etablissements Recevant du Public, la Commission Administrative Paritaire de catégorie C, du Comité Technique, la commission accessibilité handicapés et au sein du Conseil d'Administration de la Mission Locale appelée l'APIE. Martine Gallina n'en est pas à son premier mandat d'élue de la commune de Port de Bouc, elle a une solide expérience en ce qui concerne les questions de solidarité, d'insertion, une grande capacité d'organisation de pouvoir animer des réunions et puis vous la connaissez très attachée au droit et notamment à l'égalité de droit entre les femmes et les hommes.

Martine tu es d'accord ? Oui, elle me le confirme.

Nous procédons, Monsieur le DGS, à un vote à main levée ? Comment procédons-nous ?

M. SIMITSIDIS.- Si tout le monde est d'accord, oui.

Mme le Maire.- Qui serait contre que nous procédions à vote à main levée ? Personne n'est contre donc nous allons procéder à un vote en main levée.

Qui est pour accueillir Martine Gallina comme adjointe ?

L'unanimité du conseil, je vous en remercie. (nous te remettons ton écharpe).

Le rapport n°1 est adopté à l'unanimité

Je suis très heureuse que tu ais accepté cette mission, nous allons poursuivre ensemble le travail. Nous sortons d'un Comité de Pilotage de la Politique de la ville où a été pointé dans les publics les plus fragilisés : les femmes qui souvent sont à la tête de famille monoparentale, devront recevoir un traitement plus particulier pour les aider dans leur insertion aussi bien que. Les jeunes sont également les premières victimes de l'effet quartier à savoir qu'à compétence égale, à intelligence égale, ils sont les premières victimes d'un effet de reproduction négatif.

2/ INTEGRATION DU SERVICE ESPACE PUBLIC NUMERIQUE (EPN) DANS LES SERVICES MUNICIPAUX

Rapporteur : Monsieur Marc Depagne (*Lecture du rapport*)

Mme le Maire.- Très bien, c'est un service que la Métropole ne reconnaissait pas dans ses compétences et nous ne voulions pas le voir disparaître donc nous proposons de le réintégrer dans les services.

Qui est contre ? Personne.

Qui s'abstient ? Personne.

Tout le monde est pour. Je vous remercie.

Le rapport n°2 est adopté à l'unanimité

3/ VERSEMENT DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2018

Rapporteur : Monsieur Laurent Belsola (*Lecture du rapport*)

Si vous voulez des précisions ?

Mme le Maire.- Oui ? Monsieur Bernex ?

M. Bernex.- Je vous demandais des supports mais le problème c'est de connaître la somme qui serait attribuée à chaque association mais surtout pourquoi faire, à part les infirmières on ne sait pas à quoi cet argent va servir.

Mme le Maire.- Madame Michel ? Non Madame Pèpe

Mme Pèpe. - Pareil, un complément d'information des sommes complémentaires qui ont été données à ces trois clubs et une question lorsque vous avez noté ces trois clubs, est-ce qu'il s'agit de deux subventions pour l'ACPB ou ce n'est qu'une subvention pour l'ACPB ?

Mme le Maire.- Monsieur Belsola

M. Belsola.- Pour le club de plongée, il s'agit de l'achat d'un compresseur qui a coûté 16 500 €. Ils ont sollicité 5 000 € au Département, 3 000 € à la Région, 6 500 € le Club et 2 000 € de la Mairie. Donc il s'agit d'allouer 2 000 € au Club de Plongée pour cet achat de compresseur

C'est clair Monsieur Bernex ?

M. Bernex.- Non c'était juste que si au départ, nous avions eu les informations.

M. Belsola. - C'est vrai.

Pour le club de football, il s'agit d'acheter, deux fourgons minibus sachant que la Fédération Française de Football, la FFF leur impose d'acheter des véhicules de la marque Volkswagen car c'est leur sponsor officiel. Ce sont des minibus qui coûtent 31 000 à 32 000 € chacun, la fédération leur en donne la moitié, le conseil régional leur donne à peu près par minibus 9 500 € et le conseil départemental 6 500 €. Il leur reste 7 000 €, 3 500 € par minibus, nous avons déjà financé l'AJAMS pour un même achat à l'époque et vu les critères que

l'on met en place chaque année. Les subventions que l'on donne aux clubs sportifs non sont pas très élevées comparé avec les villes des alentours. Donc nous essayons avec nos critères de voir les actions qu'ils ont faites, et s'il faut réajuster, on réajuste, on l'a fait avec d'autres clubs. Nous avons estimé la montée en charge depuis 2 ans de l'ACPB et avec notamment la hausse du nombre de licenciés supplémentaires à 7 000 € en plus des camions.

Mme Pèpe. - Cela fait 14 000 €

M. Belsola. - Oui 3 500 € par camion et 7 000 € de fonctionnement.

En suite pour le Rugby Club, sur ces mêmes bases, nous avons décidé d'allouer à titre exceptionnel en fonctionnement, une subvention de 5 000 € au Rugby Club.

Pour finir sur les autres projets, nous avons un sponsoring à un cabinet d'infirmières. Ces infirmières qui sont sur Port de Bouc, nous ont sollicités pour participer au Raid des Alysés en Martinique. Ce raid est une aventure sportive, nature et solidaire, 100 % féminine qui concerne du triathlon, de la marche, de la nage... Il y a plusieurs épreuves. Ce sont des Port de Boucaines qui porteront les couleurs de la ville et nous avons décidé de les aider à hauteur de 300€.

Enfin, une lycéenne Madame Lisa Courtade très impliquée, nous a sollicités, pour un voyage humanitaire en Inde. Dans le cadre de sa formation, elle partirait avec son Lycée 15 jours pour s'immerger dans les populations en difficultés. Nous avons décidé de l'aider à hauteur de 300 €.

Mme le Maire. - Y-a-t-il d'autres demandes ?

M. Bernex ?

M. Bernex. - Oui, au niveau des véhicules Volkswagen, n'est-il pas préférable de faire du LOA ?

Mme le Maire. - Cela ne nous regarde pas.

M. Bernex. - Comment ça, « ça ne nous regarde pas » ?

Mme le Maire. - Non c'est le Club et sa fédération.

Mme Pèpe. - Juste une remarque, c'est bien on aide beaucoup ces clubs par contre en allant sur internet, je suis allée voir le Club de Plongée, il n'y a rien, l'ACPB il n'y a rien non plus, à part le club de Rugby où ils mettent leurs partenaires. Ca serait bien qu'on ait un petit retour sur l'image, s'ils pouvaient faire un effort parce que la ville sponsorise tous ces clubs, les soutient financièrement, s'il pouvait y avoir un retour, ce serait bien. C'est juste une remarque mais c'est important qu'on voit que la ville participe. Quand on va sur internet, il n'y a pas de site, et même sur le Facebook ce n'est pas vivant. Il faudrait intéresser les gens à venir mais aussi mettre en avant que la ville les soutient. Voilà c'est ma seule remarque

M. Belsola. - Concernant la question de Mr Bernex pour les minibus, c'est plus compliqué que cela. Un LOA, s'ils ont de la publicité sur leur camion, c'est intéressant mais ce n'est pas le cas et souvent ça revient à pas grand-chose et ils ne sont pas gagnants. Quand vous voyez le financement (la Région, le Département, la commune qui les aident), c'est un achat qui va leur coûter à peu près même pas 5 000 €. C'est quand même intéressant. Le LOA c'est compliqué, il faut avoir un gros sponsoring derrière sinon c'est trop cher, ça demande 6 000 à 7 000 € par an donc ce n'est pas rentable pour un Club.

Concernant les sites Facebook, ce qu'on regarde en priorité, ce sont les actions pour la ville. Le Club de Plongée, est sur toutes les manifestations de la ville. Vous l'avez vu dernièrement aux « Nautiques », puis à la manifestation des « gens de la mer » où ils ont pris 7 ou 8 personnes pour les sortir en mer avec leur bateau. Dès qu'on les sollicite, ils

sont présents. Ils font des baptêmes de plongée tout l'été avec pas mal de jeunes, etc... mais on leur demandera s'ils peuvent ouvrir un site, se moderniser.

Mme le Maire. - Je vous propose que nous passions au vote. Qui est pour ? L'unanimité. Je vous en remercie.

Le rapport n°4 est adopté à l'unanimité

4/ DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL REGIONAL DANS LE CADRE DU FRAT 2018

Rapporteur : Monsieur René Giorgetti (*Lecture du rapport*)

Mme le Maire.- Il y a-t-il des demandes d'intervention ?

Mme Pèpe.- Avez-vous chiffré votre demande ?

Mme le Maire.- C'est-à-dire ?

Mme Pèpe.- La somme demandée.

Mme le Maire.- Ca dépend du pourcentage qu'ils vont nous octroyer.

Mme Pèpe.- Vous connaissez le coût des travaux ?

Mme le Maire.- Vous voulez connaître l'enveloppe générale du FRAT que nous sollicitons ?

Monsieur le DGS on vous écoute.

M. Simitsidis.- On sollicite le maximum, c'est-à-dire 80 % donc on a estimé globalement entre 400 000 et 600 000 €, la fourchette est large. En fonction des pourcentages et s'il n'y a pas le maximum, on ajustera pour que ça ne coûte quasiment rien, puisqu'après sur les 20 % on récupère la TVA.

Mme le Maire.- Vous savez qu'après on passe les marchés, qu'à l'issue on a les enveloppes définitives.

Qui est pour ? L'unanimité, je vous en remercie.

Le rapport n°4 est adopté à l'unanimité

**5/ CONVENTION CADRE HABITAT A CARACTERE MULTI SITES
METROPOLITAINE ENTRE LA METROPOLE AIX MARSEILLE PROVENCE ET
ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER (EPF)**

Rapporteur : Madame Rosalba Cerboni (*Lecture du rapport*)

Mme le Maire. - C'est bien, c'est important.

Avez-vous des remarques à formuler? (*Aucune remarque n'est formulée*)

Qui est pour ? L'unanimité, je vous en remercie.

Le rapport n°5 est adopté à l'unanimité

**6/ RAPPORT ANNUEL 2017 DELEGATAIRE DE SERVICE PUBLIC : PORT DE
PLAISANCE, DE PECHE ET DE SERVICE DONT LA HALLE A MAREE**

Rapporteur : Monsieur Louis Philippe (*Lecture du rapport*)

Mme le Maire. - Avez-vous des remarques à formuler?
(*Aucune remarque n'est formulée*)

Qui est pour ? La Majorité, le groupe de Mme Pèpe, M. Pinet.

Qui s'abstient ? M. Bernex.

Le rapport n°6 est adopté à la majorité, le Groupe de Madame Pèpe, Monsieur Pinet - Abstention de Monsieur Bernex

**7/ RAPPORT ANNUEL 2017 DELEGATAIRE DE SERVICE PUBLIC : FOURRIERE
AUTOMOBILE**

Rapporteur : Monsieur Boulenouar Sirat (*Lecture du rapport*)

Mme le Maire. - Des demandes d'intervention, de précision ?

Vous avez pu remarquer que c'est un gros travail qui est effectué, et qui coûte à la commune. Nous le verrons après lorsque nous parlerons de la charte de l'environnement. C'est pour nous une action que nous faisons depuis fort longtemps et que nous continuerons à faire mais ce n'est pas sans conséquence sur le budget de la commune donc c'est très volontariste de notre part, je tenais quand même à le souligner.

L'assemblée prend acte du rapport n°7

**8/ RAPPORT ANNUEL 2017 DELEGATAIRE DE SERVICE PUBLIC : FOURRIERE
ANIMALE**

Rapporteur : Monsieur Boulenouar Sirat (*Lecture du rapport*)

Mme le Maire.- Vous avez vu aussi que nous travaillons avec la SPA et tous les partenaires qui protègent les animaux contrairement à ce qui peut être dit sur Facebook, parfois des choses circulent... C'est scandaleux.

Mme Pèpe.- la vie des chats.

Mme le Maire.- Non ce n'est pas de ça que je parlais. La SPA est régulièrement attaquée par des groupuscules d'extrême droite qui décrètent qu'elle n'est pas protectrice des animaux comme il le faudrait. Franchement c'est scandaleux. Nous continuerons à travailler avec cette société protectrice qui est de qualité et qui a toujours bien travaillé sur la ville de Port de Bouc et dans d'autres villes aussi.

M. Bernex.- On a déjà voté une subvention pour que les chats soient stérilisés.

Mme Le Maire.- Ce n'est pas la même chose.

M. Bernex.- Mais dans cet acte, est-ce que la SPA a un rapport ou pas du tout ?

Mme Le Maire.- Non ça n'a rien à voir. La SPA c'est en fait les missions sanitaires et de salubrité publique qui nous demandent de travailler avec les services vétérinaires, les services comme la SPA, pour pouvoir régulièrement faire des rondes sur la commune et nous, ce que nous choisissons c'est de faire en sorte que les animaux qui sont malades soient récupérés et soignés. Ce dont vous me parlez ce sont les chats dans la commune qui peuvent proliférer et les subventions que nous accordons sont en général pour stériliser les chats femelles en lien avec un vétérinaire, maintenir la population des chats pour qu'elle ne prolifère pas trop par rapport aux conditions d'hygiène et de sécurité. Charge à nous ensuite de faire l'éducation des adultes.

M. Bernex.- Au port il y a pas mal de chats.

Mme Le Maire.- Des endroits où l'association s'occupe des chats. Non ce n'est pas le même sujet.

En tout cas vous avez dû lire le rapport et donc on prend acte. Je vous en remercie.

L'assemblée prend acte du rapport n°7

9/ RAPPORT ANNUEL 2017 SAEML SEMIPOINT

Rapporteur : Monsieur Christian Torres (*Lecture du rapport*)

Mme le Maire.- J'image que vous avez pris connaissance du rapport y-a-t-il des questions ?

Alors Monsieur Giorgetti, Madame Cerboni, Monsieur Dépagne et Monsieur Sirat ne prennent pas part au vote.

Qui est pour ? La Majorité, M. Pinet.

Qui s'abstient ? Le groupe de Mme Pèpe, M. Bernex.

Le rapport n°9 est adopté à la majorité + M. Pinet.

- Abstention le Groupe de Mme Pèpe et de M. Bernex

10/ RAPPORT ANNUEL 2017 DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE ET DE COHESION SOCIALE

Rapporteur : Madame Evelyne Santoru-Joly (*Lecture du rapport*)

Vous avez eu ce rapport et vous avez pu constater que cela nous permet d'intervenir sur l'ensemble des domaines qui touchent à la vie quotidienne des habitants les plus fragilisés afin de réduire les inégalités sur le territoire communal et toutes ces actions s'appuient sur tout ce qui est fait dans la ville, avec les services municipaux, les acteurs de la ville comme les centres sociaux, le CCAS et en concertation avec les habitants.

Mme le Maire.- Très bien, est-ce que vous avez des questions, des demandes de précisions ?

Nous prenons acte du rapport annuel.

L'assemblée prend acte du rapport n°10

11/ ECOLE DU CENTRE D'ART FERNAND LEGER

Rapporteur : Madame Martine Muller (*Lecture du rapport*)

Mme le Maire.- Très bien. Des demandes d'intervention ?

Qui est pour ? L'unanimité je vous en remercie.

Le rapport n°11 est adopté à l'unanimité.

12/ CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC MARITIME ENTRE LA VILLE ET LA SOCIETE France HELICES

Rapporteur : Monsieur Christian Torres (*Lecture du rapport*)

Si vous permettez Madame le Maire, avant de voter j'aimerais dire deux mots sur cette société. C'est une société qui me tient à cœur. C'est un dossier difficile mais combien intéressant. Avec Monsieur Lopez nous avons suivi de très près cette magnifique société pour son implantation à Port de Bouc. Ce sont des personnes très sympathiques et très professionnelles. Dans leur domaine, ils sont numéro un en France et ils sont numéro trois dans le monde pour la fabrication d'hélices. A cette occasion, je tiens à remercier le service urbanisme, les services techniques, le PAJ où nous avons organisé des réunions avec des institutions pour l'emploi, le DGS et vous Madame le Maire avec qui je ne compte plus les réunions pour installer cette magnifique société. J'espère de tout cœur qu'elle s'implantera définitivement à Port de Bouc. Merci.

Mme le Maire.- Les compliments et les remerciements te sont retournés Mon Cher Christian parce que tu te déplaces y compris hors département pour cette affaire et pas qu'une fois. Merci beaucoup d'être l'ambassadeur de notre ville et de permettre le suivi du dossier. En tout cas celui qui a tout suivi c'est toi. On t'en remercie et là tu nous propose de voter pour créer les conditions de leur installation.

M Bernex.- Je suis plutôt matériel. Le montant du loyer ?

Mme le Maire.- 2 125 € par mois.

M. Bernex.- Autre chose, le bail de trente ans, ce n'est pas un bail commercial, c'est un bail de quel type ? Juste de bâtiment ? car quand c'est une société commerciale, il y a des baux de 3, 6, 9 ans et là on est sur un bail de trente ans. C'est quoi ? Une location de terrain ? Si les gens partent avant qui paye ?

Mme le Maire.- C'est un bail à construction.

M. Simitsidis.- Nous sommes sur le domaine public maritime, propriété du Grand Port Maritime Marseille Fos, donc nous allons fonctionner à travers ce qu'on appelle les COP c'est-à-dire les Conventions d'Occupation du Domaine Public, sur une durée de trente ans pour qu'ils puissent amortir leurs investissements. Ce n'est pas un bail administratif ni commercial, nous sommes sur des conventions d'occupation du domaine public.

Mme le Maire.- Avec souvent construction de hangars et panneaux photovoltaïques en toiture.

M. Christian Torres.- Il a quand même fallu se battre pour obtenir la durée de trente ans parce qu'au départ c'était 18 ans et une société de cette envergure qui investit quelques millions pour 18 ans, vous n'en trouverez pas beaucoup

M. Pinet.- Juste une question technique, qui fait le choix de retenir une COP ou une AOT

Mme le Maire.- C'est le port, nous n'avons pas le choix.

M. Pinet.- Il me semble que la COP est moins solide que l'AOT.

Mme le Maire.- Vous avez raison.

D'autres questions ?

Qui est pour ? L'unanimité je vous en remercie.

Le rapport n°12 est adopté à l'unanimité.

13/ MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DES EAJES DE LA VILLE

Rapporteur : Madame Monique Malaret (*Lecture du rapport*)

Mme le Maire.- Demande de précision ? D'intervention ?

Mme Pèpe.- Nous allons nous abstenir, non pas pour ce règlement modifié, mais c'est sur le fond, pour ces vaccins où je suis à titre personnel, contre dès le départ. C'est pour cela que je ne voterai pas votre modification. C'est par principe.

Mme le Maire.- C'est un débat qui traverse la France.

M. Bernex.- Juste pour rappeler que ce matin, j'ai entendu au poste qu'il y a encore une personne de 26 ans qui est morte de la rougeole donc nous ne sommes pas entièrement isolés, ni vaccinés tous, autant que nous sommes ici ou dans la ville, étant donné qu'en plus de cela, nous avons des flux migratoires et il est important à ce moment-là, de faire de la précaution, de la prévention.

Mme le Maire.- Tout à fait, c'est un grand débat. Il y a des parents qui sont inquiets de vacciner si tôt leur bébé avec beaucoup de vaccins qui s'articulent les uns aux autres, en même temps. C'est une question mais il en demeure pas moins, et je partage votre avis, que la vaccination a permis durant des décennies à la population française puisque l'on parle de notre pays, de pouvoir grandir, sans être confronté avec une mortalité infantile, telle qu'elle l'était auparavant, avant la vaccination. Si des efforts de recherche médicale doivent être encore réalisés, il n'en demeure pas moins qu'effectivement il ne faut pas mettre en balance la vaccination mais effectivement l'amélioration des conditions et de la surveillance, et peut-être même la date de l'articulation des vaccinations. Pour

autant nous devons nous mettre en conformité avec la législation sinon nous serions hors la loi.

Je vous propose, malgré vos réflexions qui sont tout à fait légitimes, que nous votions ce rapport.

Qui est pour ? La majorité, M. Pinet, M. Bernex.

Qui s'abstient ? Le groupe de Mme Pèpe.

Le rapport n°13 est adopté à la majorité, M. Pinet, M. Bernex.- Abstention du Groupe de Mme Pèpe.

14/ TRANSPORTS SCOLAIRES : CONVENTION ENTRE LA METROPOLE AIX MARSEILLE PROVENCE ET LA COMMUNE DE PORT DE BOUC

Rapporteur : Monsieur Marc Depagne (*Lecture du rapport*)

Je rajouterai que les transports scolaires étaient menacés de leur gratuité jusqu'à tout dernièrement et c'est toujours le cas mais on va laisser à chaque territoire le choix de la gratuité ou pas. Donc, en ce qui concerne notre territoire, nos enfants, nos adolescents, continueront à avoir un service gratuit pour aller à l'école.

Mme le Maire.- C'est une demie victoire. D'abord parce que dès la rentrée les Port de Boucains auraient dû s'acquitter d'une somme de 60 € pour être transportés à l'école maternelle, élémentaire, au collège ou au lycée, pour les étudiants qui auraient dû se rendre sur Marseille cela aurait été de 220 €.

Certains élus dont nous faisons partis ont proposé auprès de la métropole la gratuité des transports comme c'est le cas sur l'ensemble du pays d'Aubagne. La majorité a voté pour la mise en place d'une tarification et donc plus nombreux seront les territoires, qui vont voir la gratuité disparaître et les prix progresser.

Nous nous sommes battus pour obtenir que chaque territoire puisse prendre en charge ces nouvelles dépenses.

C'est une demie victoire parce nous avons été élus jusqu'en 2020 sur un programme dont la gratuité des transports scolaires avait une place importante. De plus comme il n'y avait pas de recette, la métropole ne reverse rien aux Conseils de Territoires pour compenser cette charge.

Maintenant on demande aux familles de s'acquitter d'une somme de 60 €. Donc nous avons obtenu la progressivité de monter à 60 € jusqu'en 2020 et la possibilité pour les territoires qui en avaient fait le choix, de conserver la gratuité mais en la payant donc une deuxième fois sur le budget du CT6 que l'on appelle plus budget mais « état spécial de territoire ». Pour conserver ce même service puisqu'il n'y a pas d'amélioration, il nous faut le payer deux fois maintenant. Merci la Métropole.

Je vous propose de voter ce rapport.

Qui est pour ? L'unanimité, je vous en remercie.

Le rapport n°14 est adopté à l'unanimité.

15/ PERISCOLAIRE : ACCUEIL COLLECTIF DES MINEURS - GARDERIES PERISCOLAIRES

Rapporteur : Madame Monique Malaret (*Lecture du rapport*)

Mme le Maire.- Des demandes d'intervention ?

Qui est pour ? L'unanimité, je vous en remercie.

Le rapport n°15 est adopté à l'unanimité.

16/ TRANSFORMATIONS ET CREATIONS D'EMPLOI

Rapporteur : Madame Béatrice Giovanelli (*Lecture du rapport*).

Mme le Maire.- Pas de question ?

Qui est pour ? L'unanimité, je vous en remercie.

Le rapport n°16 est adopté à l'unanimité.

17/ ACQUISITION DE LA PARCELLE AC002 « AVENUE DU GENERAL DE GAULLE »

Rapporteur : Madame Patricia Fernandez-Pédinielli
(*Lecture du rapport*)

C'est une parcelle littorale, à proximité de l'ancienne annexe des espaces verts. De l'autre côté.

M. Bernex.- C'est peut être lassant ce que je dis mais c'est une acquisition qui est gratuite ou payante ?

Rires...

Mme le Maire.- A votre avis ? Combien ?

M. Bernex.- Je voulais aborder la chose d'une autre façon.

M. Simitsidis.- On a sollicité l'avis des domaines. On a eu une première estimation que l'on trouvait forte onéreuse, donc on leur a demandé, de regarder, de comparer ce qu'il y avait autour. On serait autour d'un peu moins de 100 000 € sachant qu'on a une possibilité d'obtenir des financements dessus. Vu la surface, le lieu et le projet, on va pouvoir la rentabiliser.

Mme le Maire.- Très bien, nous sommes d'accord pour l'accepter ?

Qui est pour ? L'unanimité, je vous en remercie.

Le rapport n°17 est adopté à l'unanimité.

18/ ACQUISITION DE LA PARCELLE AC003 « TERRAIN CHEMIN DU VILLAGE»

Rapporteur : Madame Patricia Fernandez-Pédinielli
(*Lecture du rapport*)

Cette fois-ci c'est la parcelle AC003 chemin du village, d'une surface de 1 607 m² et il s'agit de la SNCF, pour un montant estimé de ?

M. Simitsidis.- Entre 30 000 et 40 000 € et on peut avoir des financements.

Mme le Maire.- Effectivement, on va demander des financements. Vous connaissez maintenant notre mécanique.

M. Bernex.- Ces terrains vont servir à faire des constructions ou des parkings ? Quelle est l'utilité finale de ces terrains ?

Mme le Maire.- C'est pour permettre une assise foncière plus étendue pour notamment la parcelle de la SNCF mais pour l'autre aussi, pour travailler le projet « Campus ». On verra, peut-être qu'une partie servira à l'extension du bâtiment et l'autre partie à l'aménagement des parkings. On verra le projet final, ce qu'il nous permettra de faire. Vous connaissez le projet campus, on l'a présenté au moins trois fois et dans les rencontres pour la ville dernièrement.

M. Bernex.- Mais il y a des bâtiments dessus.

Mme le Maire.- Oui mais pour l'instant ce n'est pas décidé complètement, mais dans tous les cas c'est en vue de ce projet campus.

Mme Pèpe.- Il y a une erreur dans la notice du point 18, ce n'est pas AC002 mais AC003.

Mme le Maire.- Oui. Attention dans la délibération de bien corriger.

Qui est pour ? L'unanimité, je vous en remercie.

Le rapport n°18 est adopté à l'unanimité

19/ ACQUISITION PAR LA COMMUNE DE TERRAINS COMMUNAUX SIS LES BERGES DU CANAL

Rapporteur : Madame Béatrice Giovanelli (*Lecture du rapport*)

Des demandes d'intervention ?

Qui est pour ? La majorité, le groupe de Mme Pèpe, M. Pinet.

Qui s'abstient ? M. Bernex.

Le rapport n°19 est adopté à la majorité, le groupe de Mme Pèpe, M. Pinet. - Abstention de M. Bernex.

20/ CESSION A TITRE GRATUIT D'UN TERRAIN CADASTRE SECTION AA N°329 APPARTENANT A LA SOCIETE DU SCCV PORT MARCEAU AU PROFIT DE LA COMMUNE DESTINE A USAGE DE PARKING PUBLIC

Rapporteur : Madame Rosalba Cerboni (*Lecture du rapport*)

Mme le Maire.- Là c'est écrit, « à titre gratuit »... Des demandes d'intervention ?

Mme Michel.- Vous parlez de 65 logements, Si on regarde le nombre de parkings imposés par logement, il faudrait un parking de 95 places. Est-ce que ce terrain est suffisant ?

Mme le Maire.- il s'agit d'un parking public, ce n'est pas par rapport aux logements, ça n'a rien à voir. Ils ont fait leurs parkings pour leurs logements, là nous utilisons cette assiette foncière pour créer des parkings publics, pour aller au marché, pour aller leur rendre visite. Tout parking public n'a aucune destination, vous ne devez pas stationner plus d'un certain temps sur un parking public. Un parking public appartient à tout le monde et à personne par aïeance.

Qui est pour ? L'unanimité, je vous en remercie.

Le rapport n°20 est adopté à l'unanimité

21/ CHARTE DES BONS GESTES CITOYENS ET D'ENGAGEMENTS COMMUNS POUR LE BIEN VIVRE ENSEMBLE

Rapporteur : Marc Depagne.

Il s'agit d'une charte des bons gestes citoyens et d'engagements communs pour le bien vivre ensemble.

Vous avez une charte qui est bien détaillée et qui est jointe en annexe. Je pourrais arrêter mon propos là mais je me permettrais de le continuer en commençant d'abord par le ressenti des français

Deux français sur trois estiment, selon une enquête IPSOS que l'incivisme a tendance à progresser, et pour 47 % d'entre eux, il s'agit d'une forte dégradation, une dégradation irrespectueuse des biens communs et donc de la relation nécessaire entre les gens pour le bien vivre ensemble.

Cela n'aura échappé à personne, comme dans d'autres villes, Port de Bouc subit ces gestes d'incivilité qui empoisonnent la vie de tout à chacun.

Des emballages ou tout autre type de déchets jetés sur la chaussée, dans les espaces verts, à côté des poubelles,

abandonnés sur les plages, dans les forêts... des déjections canines que les maîtres ne ramassent pas.

Je ne vous ferais pas l'offense de dresser la liste des gestes qui sont mal venus...

Nous la connaissons toutes et tous.

Certains pensent qu'il suffit de nettoyer la ville tous les jours et à toute heure pour éviter ce type de désagrément. Ne serait-ce que le faire croire, serait me semble-t-il faire preuve de démagogie. Car, aucune ville en France n'a les moyens d'intervenir à tout moment de la journée et de la nuit pour combattre ce fléau. Etant confronté nous même à l'inégalité territoriale en terme de budget, certaines villes ont davantage de moyens que d'autres et peuvent intervenir plus fréquemment que d'autres. Ce n'est pas notre cas même si les efforts que nous faisons sont redoublés.

En ce qui concerne notre commune, une chose est certaine, nous n'avons pas le budget nécessaire pour réparer à chaque instant les dégradations commises par l'ensemble de ces malfaisants.

Il nous faut donc continuer d'agir selon la formule, **« Nettoyer c'est une chose, ne pas salir c'est mieux »**.

Ainsi face à la progression des actes d'incivisme, des habitants, des élus et des agents territoriaux ont rédigé une charte des bons gestes. Ce n'est ni un engagement financier, ni matériel, juste le devoir de respecter la vie en commun et d'avoir au quotidien un comportement citoyen et responsable. Les résidents, les commerçants, les chefs d'entreprises, les membres associatifs, institutionnels, enseignants, jeunes, moins jeunes... Chacun peut s'engager au respect. Cette charte recommande les gestes essentiels pour que chacun participe à l'amélioration de notre cadre de vie.

Ce qui n'apparaît pas dans cette charte, c'est l'engagement de la ville. Je vous donne les engagements que nous proposons de satisfaire.

C'est d'abord et nous avons déjà commencé à le faire :

- C'est d'optimiser le service public de la propreté dans toute la ville de Port de Bouc. J'espère que vous vous êtes aperçus que déjà il y a des progrès qui sont faits.
- C'est d'œuvrer à l'embellissement de la Ville de Port de Bouc,
- C'est d'organiser des opérations coups de propre à travers les quartiers. Nous le faisons, nous le renouvellerons.
- C'est de poursuivre et mettre en œuvre des actions de sensibilisation novatrices en partenariat avec le collectif d'environnement auprès du jeune public et du moins jeune. Une dernière initiative, c'est celle du Centre Social Tichadou qui s'est concrétisée par un magnifique panneau. Vous en verrez quelques-uns dans le prochain Port d'Attache.
- C'est d'intervenir auprès des acteurs partenaires concernés par cette problématique.
- C'est de mettre en œuvre des dispositifs spécifiques comme la vidéo protection, l'intervention de débroussaillage, les interventions qui sont plus écologiques (moutons mis en place pour paître aux abords de notre ville) mais c'est aussi zéro phytosanitaire, puisque maintenant pour désherber, nous utilisons d'autres moyens, des moyens manuels car nous ne pouvons plus épandre de produits nocifs, comme

d'autres villes nous mettions en place chaque année pour essayer d'avoir les trottoirs propres.

- C'est enfin puisqu'il faudra en passer par là, de verbaliser la population commettant des infractions, car combattre ce fléau nécessite des actions de sensibilisation, de dissuasion mais aussi de verbalisation.

Cet engagement nécessite de devoir relever le défi ensemble, d'appliquer et de faire appliquer cette charte. Nous nous y attellerons.

Je vous remercie de votre attention.

Applaudissements

Mme le Maire.- Excellemment bien présenté, je dirais dans les engagements, que nous devons avoir une vigilance citoyenne. Vous connaissez le numéro vert, vous connaissez le relationnel que chaque citoyen doit avoir avec la municipalité pour nous aider, qui est bien plus constructif que tous les Facebook qui en fait, me semble-t-il, sont plus pour critiquer, dénigrer.

Quand on veut véritablement une ville propre, on ne pense pas à soi, on pense aux autres, et quand on pense aux autres, on contacte la municipalité.

Ensuite il aurait fallu que nous pussions monter rapidement à douze policiers municipaux pour surveiller et verbaliser. Or, ça devient très compliqué avec les recrutements qui se font sur Marseille, sur Aix, etc. Cela dit, je suis en mesure de vous annoncer l'arrivée au 14 juillet, d'un agent et au 1^{er} août, un autre agent pour remplacer ceux qui ont décidé de muter. Nous maintenons à dix nos effectifs de Police Municipale

et nous allons essayer de monter à douze. Nous sommes en recherche active. Nous avons du mal à atteindre l'engagement de douze, non pas parce que nous ne le budgétisons pas (nous avons le budget) mais parce que nous n'avons pas forcément les candidats au rendez-vous. Pour être policier municipal, il faut absolument avoir passé le concours. Il existe des passerelles pour des personnes déjà assermentées, mais le problème c'est qu'ils ne peuvent être assimilés policiers municipaux qu'après un an de stage dont six mois de formation. C'est très délicat pour nous, c'est-à-dire qu'on les recrute mais on ne les a pas forcément sur le terrain. Aussi, vous comprenez que nous cherchons des candidats déjà Policiers Municipaux.

Pour finir, nous avons eu la chance d'avoir enfin la réponse des services de l'Etat. Le conseil départemental avait voté l'octroi de la subvention pour la vidéo surveillance mais nous n'avions toujours pas l'enveloppe de l'Etat. Hier le Préfet de Police n'était pas très loin de Port de Bouc et j'ai obtenu, (nous n'allons pas tarder à recevoir le courrier), la confirmation que nous obtenons notre enveloppe de 128 000 €. Ce n'est pas celle qu'on escomptait malheureusement mais c'est quand même une belle petite enveloppe qui va nous permettre de commencer une première phase de pose d'une vingtaine de caméras à minima. Nous allons procéder aux consultations d'entreprise et je pense que les premières poses devraient avoir lieu pour le printemps. En tout cas on va essayer de faire le plus rapidement possible parce qu'on ne peut mettre dans la charte, que ce que l'on sait sur quoi on va pouvoir véritablement s'engager et là on était en attente de tout cela. Toutes les nouvelles méthodes des employés, vous les avez vues à l'œuvre, et ensuite on rajoutera l'ensemble de nos engagements, une fois que nous aurons les moyens pour les tenir.

M. Giorgetti.- Sur la question de sécurité, j'ai vu au travers de la télévision que dans plusieurs villes de France

comme chez nous, les commissariats sont fermés le week-end donc les gens sont obligés de se déplacer à Martigues en cas de problèmes, cela part de la pharmacie de garde ou des problèmes de sécurité plus aigus. Je pense qu'il faut voir avec ses communes qui deviennent de plus en plus nombreuses, il y a même des villes moyennes plus importantes que d'autres qui sont concernées notamment en Ile de France et cela commence à devenir fort au niveau des mécontentements. C'est un peu dur à avaler, le week-end personne, c'est compliqué donc il faudrait voir comment on peut prendre avec d'autres, le chemin de la lutte pour essayer de faire revenir le gouvernement sur cette question. Il n'y a plus de proximité, les gens sont obligés de se déplacer.

Mme le Maire.- Bien, nous ne sommes pas obligés de passer la charte en Conseil Municipal, c'est une action volontariste proposée par l'équipe de la majorité à l'ensemble du conseil.

Mme Pèpe.- J'avais préparé une intervention mais Monsieur Depagne a répondu à pas mal de mes interrogations. J'avais écrit quelques mots et je voudrais bien vous les faire partager si vous le permettez.

D'abord on voulait remercier les services qui ont participé à l'élaboration de cette charte qui est très bien réalisée et remercier les autres services qui se démènent pour faire en sorte que notre ville soit propre. Nous savons que parfois ils en voient de toutes les couleurs.

Madame le Maire, il est vrai que nous avons un problème de propreté dans notre ville mais dû à l'incivisme, c'est important de mettre l'accent sur ça et non pas à un dysfonctionnement de vos agents de la ville et je tiens particulièrement à insister sur ça. Ce qui peut donner parfois une mauvaise image de notre ville, c'est ce qu'on entend : les citoyens, les agents immobiliers, les entrepreneurs dire que la

ville est sale. Elle n'est pas sale parce qu'on ne la nettoie pas mais sale par l'incivilité. Vous nous avez expliqué les moyens mis en œuvre, c'est satisfaisant avec les moyens que la ville a. C'est un vrai challenge de changer les mauvaises habitudes et surtout de sensibiliser les personnes qui ne respectent pas leur environnement. C'est un vrai challenge de changer tout ça parce que parfois il faut rééduquer et éduquer certaines personnes. Je crois aux enfants et si les ambassadeurs pouvaient aller dans les écoles déposer cette charte, parce que je pense que les enfants sont plus à même à sensibiliser leurs parents. Souvent les parents ne le font pas pour montrer l'exemple et je pense que ce serait pas mal qu'on ait accès aux écoles primaires et maternelles et que les ambassadeurs présentent la plaquette aux enfants pour qu'ils puissent en parler à leurs parents. C'est aussi des poubelles sur le trajet des écoles, des cendriers urbains ou des sacs pour déjections canines parce qu'il n'y en a pas aussi. Est-ce qu'on peut voir ce genre d'amélioration dans la ville ?

Mme le Maire.- Je vous remercie de vous inquiéter et je rajouterais « ni du laxisme de la municipalité ».

Comme vous le voyez, en tout cas comme vous le remarquez, depuis fort longtemps avec les centres sociaux, avec tous nos partenaires de l'éducation populaire, nous travaillons autour de ces questions et d'ailleurs dernièrement Madame Santoru-Joly sur son réseau social avait ressorti des affiches que nous avons réalisées en 2015 avec 13 Habitat, des habitants, des enfants et la GUSP. Encore aujourd'hui, on a parlé de Tichadou, mais le Centre Social Jacques Brel s'associe la semaine prochaine à une opération coup de propre, la semaine dernière nous étions à l'Anse Aubran, c'est donc un travail de longue haleine. Effectivement on assiste à des personnes qui plus elles sont dans l'incivilité ou l'incivisme plus elles sont violentes dans la réponse qu'elle nous apporte. On assiste de

plus en plus à des actes de malveillances dans des moments où la surveillance est diminuée, le week end, la nuit, pour déposer des gravats... Ce sont des gravats, cela veut bien dire qu'il y a eu des travaux, soit ce sont des entreprises, soit ce sont des gens qui travaillent au noir. En tout cas elles sont déjà dans l'illégalité au départ. Plus on est dans le mauvais geste, plus on rajoute du mauvais geste. Je le dis souvent face à la malveillance et à la sournoiserie c'est très compliqué de réagir par contre il faut faire appel au bon sens qui est largement majoritaire dans notre commune. Nombreux sont les Port de Boucaines et les Port de Boucains qui désirent avoir leur ville propre qui la respectent et qui l'aiment.

Cette charte est un pas supplémentaire dans l'engagement. Effectivement il faut la faire connaître. Nous allons entamer une grande campagne de communication. J'ai donné tout à l'heure une petite interview à Maritima, ils sont en sous effectifs en ce moment, ils ont du mal à se déplacer pour couvrir les événements. J'étais au conseil de la métropole, ils m'ont interviewé là-bas par ce qu'ils ne peuvent pas venir au conseil municipal ce soir pour essayer d'optimiser leur temps. C'est assez compliqué mais on va essayer d'utiliser tous les canaux que ce soit des canaux de communication, que ce soit les enfants effectivement. Je me rappelle l'intervention d'une jeune maman, outrée devant l'école, par un papa qui accompagnait son enfant et qui avait jeté son papier. Son enfant lui dit qu'il fallait ramasser son papier et le jeter à la poubelle. Son père lui prend le papier des mains et le rejette par terre et lui dit de ne pas le ramasser, « ce n'est pas à toi de le faire ». L'enfant lui répond « mais si j'ai appris à l'école qu'il fallait jeter les papiers à la poubelle » puis l'enfant s'est pris une gifle. Donc c'est vous dire à quel point certains sont entêtés. Nous ne sommes pas au bout de nos peines, il nous faut une communauté soudée, active, honnête dans ces questions-là car je le disais dans l'interview, la méditerranée est chez nous,

toute proche, on sort de la mairie, on a le canal puis on a la méditerranée. Je pense beaucoup au marché avec tous ces sachets, les papiers en sortant de l'école.

Je ne me souviens pas d'avoir vu une poubelle à tous les coins de rue pour jeter mon papier. Il arrive à un moment donner la nécessité de prendre la décision de garder ses papiers et de les jeter dans la poubelle quand on va en rencontrer une. On ne va pas en mettre une tous les trente mètres, car ensuite les employés doivent les vider, s'ils ne les vident pas, les gabians, les chats, le vent, s'en chargeront. Il y a vraiment une prise de responsabilité à insuffler auprès des nôtres, tout autour de nous. Cela deviendrait de l'assistanat si on mettait des poubelles à tous les coins de rues, si on donnait des sachets pour ramasser les crottes de chiens, et puis on n'en a pas les moyens. Ensuite je pense que c'est de la responsabilité individuelle de participer par ses propres gestes, à la propreté générale d'une commune, d'un quartier. Les enseignants font ramasser aux élèves les papiers dans la cour, etc. Je rajouterai, on parle tout le temps des chiens, des animaux mais pensons aussi à nos gestes quotidiens. Nous avons devancé la loi du glyphosate, cela fait longtemps que nous n'utilisons pas de produit phytosanitaire, c'est d'ailleurs la raison pour laquelle les herbes poussent mais si chacun joue sa partition et fait en sorte de faire propre devant chez lui, d'arracher de peu d'herbe devant chez lui. Que chacun s'acquitte de sa charge et cela permettra aux agents communaux de peaufiner le travail sur les voies collectives, les trottoirs,... c'est très important les abords des établissements publics.

Je comprends votre préoccupation et de toute façon vous faites bien de formuler des propositions parce que personne n'a la solution. Par contre pour avoir visité des villes voisines, je la cite, parfois je vais promener mon petit toutou avec ma famille, au bord de l'étang de l'olivier, il y a les petits

sachets mais il y a autant de déjections canines que chez nous et les sachets parfois se trouvent par terre. Véritablement tout est basé sur la responsabilisation. On va dans des enseignes peu chères et on trouve des sachets peu chers aussi. Quand on a un animal, on doit être responsable et assumer ce qui va avec. Cela dit effectivement nous avons noté toutes les propositions et si une solution ne s'est pas présentée, on en essayera une autre, puis une autre. Foie de Port de Boucaine, on ne lâchera rien. On pourrait bien évidemment parler deux heures sur ce sujet.

M. Bernex.- Au sujet de la verbalisation qui est dans le projet, vous avez acquis un appareil photo pour justement surprendre les gens qui déposaient les gravats ou faisaient certaines destructions de lieux ou abîmaient des endroits, est-ce que cela a été mis en application ?

Mme le Maire.- On va l'acquérir avec l'enveloppe que nous avons touchée. On le fera, c'est fait pour, vous avez raison.

M. Sirat.- C'est simplement pour inviter les collègues sur les sentiers balisés et vous verrez que vous ne trouverez ni papier, ni bouteille vide. C'est une question de philosophie.

Mme le Maire.- Très bien, donc c'est possible, une note d'optimisme, cela fait plaisir. En tout cas nous le sommes tous, quand on est optimiste cela veut dire que l'on part de la réalité pour l'améliorer. Je le vois comme ça.

Qui est pour accepter cette charte et donc s'engager?

L'unanimité, je vous en remercie.

Le rapport n°21 est adopté à l'unanimité

Mme le Maire.- Rapport n°22, Madame l'Adjointe.

**22/ MOTION DE SOUTIEN DE LA VILLE DE PORT DE BOUC SUR LA
CANDIDATURE POUR L'INSCRIPTION DE L'ETANG DE BERRE ET SES RIVES
AU PATRIMOINE MONDIAL DE L'HUMANITE ETABLI PAR L'UNESCO**

Rapporteur : Madame Martine Gallina (*Lecture du rapport*)

En juin 2015, pour la première fois, a été formulée publiquement la proposition de porter la candidature de l'Etang de Berre et ses rives au Patrimoine Mondial de l'Humanité (UNESCO).

Parce que l'Etang de Berre est aujourd'hui un élément majeur de notre grand territoire, la Ville de Port de Bouc considère que porter cette candidature, c'est :

- Contribuer à améliorer l'image de l'Etang et de ses rives,
- Valoriser les projets de réappropriation des rives entrepris par les collectivités et les citoyens,
- Fédérer un territoire trop souvent dénigré,
- Mobiliser tous ceux qui vivent, travaillent et investissent autour de cette lagune,
- Accroître en conséquence sa notoriété.

Pour cela, une association nommée « Etang de Berre : patrimoine universel » présidée par Monsieur Jean-Claude CHEINET a été créée afin d'être le socle de cette candidature. Elle est le lien permanent avec les partenaires institutionnels, les associations et les populations pour permettre d'étudier les atouts majeurs de ce projet et d'en définir les contours.

Cette structure est aujourd'hui complétée par un « comité des ambassadeurs de l'Etang de Berre » dont le président d'honneur est le réalisateur de cinéma Monsieur Robert GUEDIGUIAN.

Ce comité a pour vocation, au travers de l'expression et de l'image de personnalités telles que Messieurs Eric CANTONA, Baptiste GIABICONI, Florent PEYRE, Fabien GILOT ou encore le groupe vocal Barbara FURTUNA, Rod FANNI qui ne manqueront pas d'être rejoints par bien d'autres, de valoriser la candidature et de la faire connaître le plus largement possible auprès des populations.

Enfin, un fonds de dotation qui a pour mission de recueillir les fonds financiers privés dans le cadre du mécénat vient s'adosser à ces structures associatives.

Cette triple structuration a reçu la validation des instances préfectorales au cours de l'été 2017.

Parce que cette candidature est un formidable moyen de montrer et valoriser les richesses patrimoniales, environnementales, industrielles, économiques et culturelles de l'étang et de ses rives, la Ville de Port de Bouc décide d'affirmer son soutien à la candidature de l'Unesco.

Ainsi Madame le Maire invite le Conseil Municipal :

A soutenir la candidature à l'inscription de l'Etang de Berre sur la liste du Patrimoine Mondial de l'Humanité établie par l'UNESCO.

Mme le Maire.- Merci c'était très clair. y a-t-il des demandes d'intervention ?

M. Bernex.- Monsieur Baptiste GIABICONI, c'est celui qui s'occupe de l'équipe de foot de Martigues ?

Mme le Maire.- Oui, c'est le président du FCM.

M. Bernex.- Celui qui a organisé un match au profit d'une association et dont les revenus ne sont jamais revenus à cette association.

Mme le Maire.- A ça...C'est du ressort de la justice. Je ne me prononce pas. Attention. Mais je vous propose une motion de soutien de la ville de Port de Bouc à la candidature pour l'inscription de l'étang de Berre. Nous ajouterons notre nom de liste de soutien, à Robert GUEDIGUIAN.. après qui veut soutenir, soutient qui ne veut pas soutenir, ne soutient pas. On le fera nominativement si ce n'est pas à l'unanimité. Il n'y a pas de souci.

Qui est pour soutenir la candidature de l'étang de Berre au patrimoine mondial de l'humanité établi par l'UNESCO ?

L'unanimité, je vous en remercie.

Le rapport n°22 est adopté à l'unanimité

**23/ MOTION - PENURIE MEDICALE EN ZONES RURALES « ET FRAGILISEES
DANS LES QUARTIERS PRIORITAIRES DE LA VILLE »**

Rapporteur : Madame Patricia Fernandez-Pédinielli

Il y a une motion qui a été adoptée pour l'Union des Maires des Bouches du Rhône qui s'appelait « pénurie médicale en zones rurales ». Elle a été adoptée à l'unanimité, il y a 15 jours, par les maires présents à l'assemblée générale. J'étais représentée donc j'ai voté par procuration. Je me suis permis de rajouter à zones rurales « fragilisées dans les quartiers prioritaires de la ville » car c'est le même combat. On remarque en France que dans les villages retirés ou pas, que dans les villes comme les nôtres qui sont essentiellement en zones fragilisées, des quartiers prioritaires de la ville, que nous vivons la même pénurie médicale.

Permettez-moi de procéder à la lecture de la motion adoptée à l'unanimité sans ce titre-là. Le titre s'arrêtait à « rurales ».

Pour qu'il s'applique à la ville de Port de Bouc que je considère dans le même cas, on rajoute « fragilisées dans les quartiers prioritaires de la ville ».

Près de 20 % de la population française est aujourd'hui concernée par la pénurie médicale. Cette situation alarmante impacte lourdement les communes du nord du Département des Bouches-du-Rhône, en majorité rurales, qui ne sont plus en mesure de répondre à la demande croissante des soins médicaux, ainsi que les villes qui sont fragilisées des Quartiers Prioritaire de la Ville.

La moyenne du délai d'attente pour un rendez-vous médical étant de plus de 40 jours, ces communes ne peuvent plus satisfaire les besoins de consultations médicales de leurs administrés. (*nous voyons aujourd'hui, des patients, des habitants de Port de Bouc qui n'ont pas de médecin référent*).

Alors que les communes, depuis plusieurs années, sont les victimes récurrentes de baisses de dotations et de la perte d'autonomie financière, aujourd'hui c'est le maintien de la proximité qui est en danger.

Face à cette situation préoccupante, l'Union des Maires des Bouches-du-Rhône appelle Monsieur le Président de la République et Madame la Ministre de la Santé à :

- Favoriser l'installation des médecins dans les communes des Bouches-du-Rhône impactées par les déserts médicaux par le biais d'incitations financières, comme des subventions, des bourses aux étudiants et tout autre moyen susceptible de pallier la désertification médicale ;
- Restaurer l'égalité d'accès des populations aux soins de santé ;

- Le caractère universel de la protection sociale doit s'appliquer à tous quel que soit son lieu de résidence ;
- Soutenir les services de proximité de santé ainsi que tous les services de proximité indispensables au quotidien des administrés ;
- Autoriser les étudiants en médecine à exercer en tant que médecin adjoint conformément aux dispositions de l'article L.4131-2 du code de la santé publique.

Des demandes d'intervention ?

Mme Pèpe.- Madame le Maire, vous avez bien fait de rajouter « fragilisées dans les quartiers prioritaires de la ville ». En effet à Port de Bouc, nous n'avons plus d'ophtalmo, nous n'avons plus de dermato, bientôt les gynécologues vont prendre leur retraite On n'a pas des spécialistes qui restent toute l'année, toute la semaine sur place. Il y en a mais dans les villes voisines, voir un peu plus loin.

J'aurais juste rajouté une phrase qui m'interpelle, c'est l'égalité évidemment, en France la République c'est l'égalité mais restaurer l'égalité d'accès des populations aux soins de santé pourquoi ? Parce qu'il est inacceptable que les français qui cotisent de la même manière à la sécurité sociale, sont mieux ou moins bien soignés. C'est une phrase comme cela qu'il manque.

Brouhaha

Mme le Maire.- Vous voulez rajouter une phrase ? redite moi la phrase que vous voulez rajouter.

Mme Pèpe.- « Parce qu'il est inacceptable que les français qui cotisent de la même manière à la sécurité sociale soient mieux ou moins bien soignés selon où ils vivent ».

Mme le Maire.- Ils ne cotisent pas de la même manière mais selon leurs moyens. Je suis d'accord avec votre phrase mais il faudrait l'écrire autrement.

Mme Pèpe.- Une deuxième phrase, rappeler que la désertification médicale touche d'abord les plus fragiles, les personnes âgées et les personnes les plus modestes. Parce que là, on parle de solution. On oublie le côté humain dans cette motion, « qui est touché ? ». Je trouvais qu'elle manquait un peu d'humanité, cette motion. Elle ne rappelle pas ceux qui souffrent de cette désertification. S'il est possible de rappeler qui en subit les conséquences.

Mme le Maire.- Je suis favorable à ce que vous proposez puisque dans le fond nous sommes d'accords mais vous ne pensez pas qu'on va, comment dirais-je, emberlificoter la phrase, parce que égalité d'accès des populations aux soins de santé cela sous-entend ça, parce que la sécurité sociale est basée sur le principe de cotiser selon ses moyens pour recevoir selon ses besoins donc en fait, l'égalité d'accès revêt cela.

Mme Pèpe.- Je trouve que c'est mal interprété.

Mme le Maire.- et si on mettait à la fin des 4 points la phrase suivante « car laisser s'instaurer les déserts médicaux est inacceptable » et on pourrait rajouter « pour les populations fragilisées : dans les zones rurales et dans les Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville, les personnes âgées, handicapées et vulnérables ».

Est-ce que c'est cela que vous vouliez dire Mme Pèpe ?

Mme Pèpe.- Oui. Cela me convient parce que je trouvais qu'il n'y avait pas de côté humain dans cette proposition.

Mme le Maire.- Ensuite il y avait Monsieur Louis Philippe qui souhaitait parler.

M. Philippe.- Je pense que le caractère universel de la protection sociale doit s'appliquer à tous quel que soit leur lieu de résidence.

M. Giorgetti.- Je suis sensible à ces propositions, elles me vont très bien, cela me fait plaisir.

Mme le Maire.- D'autres demandes d'intervention ?

Alors on récapitule la motion :

- A la fin du 1^{er} paragraphe : « qui ne sont plus en mesure de répondre à la demande croissante des soins médicaux ainsi que dans les zones fragilisées des Quartiers Prioritaires de la Ville ».
- 2^{ème} petit carré noir : « restaurer l'égalité d'accès des populations aux soins de santé car le caractère universel de la protection sociale doit s'appliquer à tous quel que soit leur lieu de résidence »

Et on finit ou pas, car comme on a écrit cette phrase qui est plus globalisante, vous me direz si l'on garde cette conclusion qui était « car laisser s'instaurer les déserts médicaux est inacceptable pour des personnes fragilisées, dans les zones rurales, les Quartiers Prioritaires de la politique de la Ville, les personnes âgées, handicapées et vulnérables.

On insiste ? oui ? Allez on insiste.

Alors la motion soumise au vote du conseil municipal est la motion amendée en totalité.

Qui est pour ? L'unanimité, je vous en remercie.

Le rapport n°23 est adopté à l'unanimité

Nous sommes arrivés au bout de l'ordre du jour de notre assemblée du conseil municipal. Je vous dois une information. Monsieur Bernex ?

M. Bernex.- Pour les décisions que vous faites automatiquement, en ce qui concerne les marchés, est-ce qu'on pourrait avoir sur chaque numéro, la somme correspondante à ce que vous octroyez ou sur le marché que vous définissez ?

Mme le Maire.- Sur les MAPA ?

M. Bernex.- Parce que ça peut être 50 € comme 10 000 €.

Mme le Maire.- Normalement on ne l'écrit pas parce qu'après c'est récapitulé dans le budget. Monsieur le DGS, Monsieur Bernex demande si on peut noter dans la liste des décisions, les montants, est-ce que l'on peut écrire ?

M. Simitsidis.- Il n'y a pas obligation. Nous appliquons les textes.

Mme le Maire.- D'accord, il faut appliquer les textes Monsieur Bernex. Mais qu'est-ce que vous voulez connaître en fait ?

M. Bernex.- Et bien lorsqu'il y a des travaux et que vous octroyez le marché à une entreprise, que l'on puisse connaître le montant, que l'on en sache un peu plus parce qu'on nous donne ça...

Mme le Maire.- C'est toujours comme cela que ça se présente mais vous savez que vous pouvez venir chercher des informations.

M. Simitsidis.- La difficulté c'est que souvent il s'agit de marchés avec bordereau de prix mini-maxi.

Mme le Maire.- Si c'est possible on le fera. De toute manière nous n'avons rien à cacher.

Chers collègues, j'ai reçu un courrier de Monsieur le Sous-Préfet qui m'informe du fait qu'il veut casser notre délibération en ce qui concerne les compteurs Linky.

Je vous propose de retirer la délibération et de la transformer en motion, en attendant d'avoir un gros travail qui est maintenant possible car malgré tout cela a permis à ENEDIS de venir nous rencontrer.

Etes-vous pour la transformer sous forme de motion ?

Qui est pour ? L'unanimité.

Cela dit depuis, nous avons la possibilité de travailler avec ENEDIS, car nous avons rencontré un représentant. Vous vous rappelez je vous avais lu quelques extraits de l'article dans la Provence à cet effet. Il est donc venu nous rencontrer avec son adjoint qui est responsable relations aux collectivités et nous avons convenu d'un plan de travail pour pouvoir aller rencontrer la population de Port de Bouc. ENEDIS ne souhaite pas engager de débat idéologique avec des collectifs anti-linky qui fleurissent un peu partout en France ou dans d'autres communes. Nous n'en avons pas à ma connaissance sur le territoire de Port de Bouc mais nous avons une franche envie de débats, d'échanges d'informations afin de pouvoir forger notre avis car c'est l'habitude de l'assemblée communale Port de Boucaine dans son ensemble. Nous allons pouvoir établir un calendrier, n'est-ce pas Monsieur Depagne, de travail, d'invitation de la population à venir. On va certainement choisir les Centres Sociaux au lieu de faire une grande réunion où bien souvent les gens ont du mal à prendre la parole, la salle Gagarine est assez impressionnante donc on le fera dans une salle de proximité. On va essayer de déterminer 4 à 6 lieux, où la population sous forme de réunion de quartier,

viendra dialoguer avec les services d'ENEDIS, poser toutes les questions qui les intéressent, pourront formuler toutes les remarques afin de pouvoir constituer une opinion. Une fois cette opinion constituée telle qu'elle sera, il faut savoir que le Sous-Préfet me renvoie à mes obligations : aucunes. C'est-à-dire que je n'ai aucun pouvoir sur les compteurs étant donné que c'est le SMED et que le SMED est passé métropolitain. Donc en tant que Maire je ne peux rien interdire. Par contre il n'est pas de notre habitude de dire « cela n'est pas de ma compétence, je n'en ai rien à faire ». Donc la deuxième partie de la rencontre sera - comment garder ensembles, des liens pour que si d'aventure il subsistait des citoyens contre et bien comme je n'ai pas de capacité à interdire, on puisse faire en sorte qu'ils ne se retrouvent pas tous seuls devant ENEDIS et que nous puissions regarder ce qu'il se passe de près. Pour cela ENEDIS était d'accord de travailler intelligemment car ils ont l'habitude de travailler avec la ville de Port de Bouc dans son ensemble. Donc voilà, nous avons obtenu ceci

Je remercie Michel Santiago de sa présence assidue au SMED et d'avoir permis ce relationnel, Madame Santoru, Monsieur Depagne de m'avoir soutenu dans ce début de démarche et maintenant nous sommes tous sous une communauté d'action autour de ces questions pour accompagner nos citoyens dans la rencontre avec les responsables.

Mme le Maire. - L'ordre du jour est épuisé.

Je vous rappelle que dans la cour du cinéma, il y a ce grand romancier et donc si vous souhaitez le rencontrer, vous pouvez assister à la fin de cette rencontre.

Bonne soirée à toutes et à tous, bonnes vacances

La séance est levée à 19 h 15